

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROCH DU 26 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATIONS :**

**2022-09-01 : ACQUISITION DE TROIS PARCELLES SOUMISES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Le Conseil Municipal décide de préempter les parcelles suivantes à Saint-Pierre-de-Plesguen :

Lieux-dits	N° de parcelles	Surfaces
Le Bourg	Section F n°545	549 m2
Le Courtil du Noyer	Section F n°562	230 m2
Le Courtil du Noyer	Section F n°563	230 m2

au prix de 69 500 euros, commission de 5 500 euros, frais notariés en sus.

**DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.**

**2022-09-02 : AVENANT DE TRANSFERT TRIPARTITE, SUITE A CESSATION D'ACTIVITES ATELIER DECOUVERTE.**

L'Atelier Découverte a cessé son activité le 24 mai 2022. Pour la continuité des études en cours : Maîtrise d'œuvre rue Surcouf, Étude d'aménagement du bourg de Saint-Pierre-de-Plesguen et Étude de densification des centres, un transfert des contrats avec Atelier Découverte sur la nouvelle structure Léon ROBERT doit être effectué par un avenant de transfert tripartite.

**DELIBERATION : APPROUVÉ à l'unanimité.**

**2022-09-03 : MODIFICATIONS SUR AVENANT N°1 ET 2 - MARCHE DE RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE - LOT N° 1 DEMOLITION GROS ŒUVRE.**

Erreur matérielle sur le montant du marché initial : 45 779.30€ HT au lieu de 45 779.03€ HT, Le nouveau montant du marché après l'avenant n°2 s'élève à 44 821.03€ HT au lieu de 44 821.30€ HT.

**DELIBERATION : APPROBATION à l'unanimité.**

**2022-09-04 : MARCHE DE CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA CORDERIE - AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE N°1 (EXTENSION RESEAU POUR LOTISSEMENT).**

Le marché est fractionné en 3 tranches :

1 tranche ferme à hauteur de 113 395.93€ HT,

1 tranche optionnelle n°1 (futur lotissement) à hauteur de 17 205.12€ HT

1 tranche optionnelle n°2 (maisons existantes entre la salle de sports et la côte de Launay) à hauteur de 38 152.65€ HT

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉ à l'unanimité.**

**2022-09-05 : PARTICIPATION COMMUNALE AU CCAS -SAAD DE MESNIL-ROCH- NOUVELLE REPARTITION.**

Une nouvelle répartition de la subvention de 25 000.00€ au CCAS-SAAD de Mesnil-Roc'h est prévue : 19 000 € pour le SAAD et 6 000 € pour le CCAS pour la mise en place d'actions du CCAS.  
**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2022-09-06 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE L'ENFANCE.**

Renégociation du contrat de maîtrise d'œuvre : META, THALEM, EX ETECH, pour 35 900 € H.T.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉ** par 22 voix pour et une abstention.

**2022-09-07 : ADOPTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'AGRANDISSEMENT DU REZ-DE-JARDIN DU BATIMENT DE LA POSTE EN VUE DE LA CREATION D'UN NOUVEAU LOCAL COMMERCIAL.**

Le montant des travaux est estimé à 167 000 euros H.T.

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 14 529 euros H.T., répartie comme suit :

CMOI, maître d'œuvre : 11 029 euros H.T.

Joël OLLIVIER, architecte : 3 500 euros H.T.

**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2022-09-08 : MODIFICATION DES HORAIRES DES ECLAIRAGES PUBLICS.**

■ à compter du 16 septembre jusqu'au 30 avril de chaque année :

- Extinction de l'éclairage public de 20 heures à 7 heures, tous les jours, sur tout le territoire, hormis le secteur de la gare modale qui lui sera éteint de 21 heures 45 à 6 heures 15.

■ à compter du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre de chaque année :

- Extinction totale de l'éclairage public.

Ces mesures sont permanentes.

**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2022-09-09 : GRDF REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

La redevance d'occupation du domaine public due par GRDF à la commune s'élève en 2022 à 214,00 €.

**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2022-09-10 : ENEDIS REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

La redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS à la commune s'élève en 2022 à 859,00 €.

**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2022-09-11 : DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2022.**

Pour effectuer les travaux liés au remplacement du moteur des glas de l'église de Lanhélin, une décision modificative n°4 doit être prise :

D21318-310-01 | Salle du Dolmen Lanhélin : - 2 500 €

D21318-312-01 | Eglise de Lanhélin : + 2 500 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉ** à l'unanimité.

**2022-09-12 : TARIFS DES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES VACANCES DE LA TOUSSAINT.**

Deux actions de l'espace culturel et de l'EPN pour les vacances de la Toussaint sont organisées :

- Création d'un mini-robot pour 8 à 10 enfants de 7 à 10 ans, le 2 novembre de 14h à 17h à la médiathèque. Tarif proposé : 5 euros l'après-midi.
- Création de lanternes pour Halloween en bois pour 8 à 10 adolescents de l'Espace Jeunes, le 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, à la médiathèque. Tarif proposé : gratuité sous réserve de l'inscription à l'Espace Jeunes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉ à l'unanimité.**

**2022-09-13 : MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL.**

Il est décidé la mise en place du temps partiel conformément à l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique (Paritaire) :

Le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet et pour les quotités de 50, 60, 70 et 80 % du temps plein, ou de la durée du poste pour le temps non complet.

**DÉLIBÉRATION : APPROUVÉ à l'unanimité.**

**2022-09-14 : REPARTITION 2022 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021 RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE :**

La commune de Mesnil-Roc'h bénéficie d'une subvention de 9 000 euros au titre de la répartition 2022 du produit des amendes de police 2021 relatives à la circulation routière, pour l'aménagement de sécurité de la voie communale n°9 rue de l'Égalité, Saint-Pierre-de-Plesguen : élargissement du carrefour, plateau, cheminement, parking.

**DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.**

**2022-09-15 : ACHAT GROUPE D'ENERGIE-VŒU POUR LA MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

Le Conseil Municipal émet le vœu de mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales par l'État.

**DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité**